

M. Nielsen: Non.

M. Barnett: ... au sujet des propositions pour recueillir ou dépenser des fonds. En d'autres termes, nous n'avons pas le pouvoir de présenter des propositions relatives au budget des dépenses, mais si nous le désirons, nous avons le pouvoir de nous opposer aux propositions dont nous sommes saisis par le pouvoir exécutif. Jusqu'à un certain point du moins, c'est une étape souhaitable vers la séparation des fonctions exécutives et législatives du conseil des Territoires du Nord-Ouest, compte tenu de la position constitutionnelle qu'occupent les assemblées législatives des provinces et le Parlement du Canada.

M. Nielsen: Cela est une mesure rétrograde, bien sûr.

M. Barnett: Le député de Yukon dit qu'il s'agit d'une mesure rétrograde. Cependant, comme je l'ai signalé plus tôt, je rattache mes observations à l'expérience que j'ai acquise à titre de membre d'un conseil municipal qui cumule les fonctions législatives et exécutives. Si je comprends bien la situation, il en est ainsi à l'heure actuelle, en ce sens que la majorité des membres ont été nommés et constituent en réalité un organisme exécutif plutôt que législatif.

● (1.30 p.m.)

Je crois que nous comprenons tous les institutions parlementaires de la même façon; nous nous engageons dans la bonne voie si nous acceptons de dissocier le pouvoir exécutif du pouvoir législatif afin qu'il existe au moins un certain parallèle entre le pouvoir exécutif qui présente des mesures et le pouvoir législatif qui a le droit de s'y opposer.

Je suis sûr que le ministre, le gouvernement canadien et, bien sûr, le Parlement, à qui le pouvoir exécutif ici est comptable, seraient disposés à examiner sérieusement le cas où le conseil législatif des Territoires du Nord-Ouest rejeterait de but en blanc les propositions relatives à la perception d'impôts ou à la dépense de fonds, formulées par le commissaire. Je suis sûr que la plupart d'entre nous seraient enclins à examiner cette situation. Comme représentants élus nous-mêmes, nous pourrions avoir quelque chose à dire quant au parti que le commissaire devrait prendre dans ces circonstances, sous la direction du ministre et du gouverneur en conseil.

[M. Barnett.]

A mon sens, le conseil législatif où les représentants élus sont en majorité est indirectement en mesure d'agir plus qu'il ne le pouvait dans le passé, s'il n'est pas satisfait des propositions formulées par le commissaire, même s'il est désigné.

L'hon. M. Dinsdale: J'aimerais parler brièvement, monsieur le président, de la question qu'a exposée le ministre. Bien qu'il s'adressait effectivement au député du Yukon, ce dernier s'est vu obligé, selon ses propres mots, de servir les intérêts généraux du Nord en participant au débat. C'est dire qu'il a traité de la question en toute sincérité et impartialité. Je dois ajouter que, au temps où j'étais ministre, le député du Yukon présentait ses vues impartiales aussi vigoureusement à cette époque qu'au cours de cet important débat.

Le ministre a demandé pourquoi l'ancien gouvernement n'avait pas accordé plus d'autonomie aux Territoires du Nord-Ouest quand il en avait le pouvoir? Tout ce que je puis répondre à ce sujet—je l'ai déjà fait aujourd'hui—c'est que nous avons un programme à long terme visant à accorder l'autonomie au Nord. Ce programme devait premièrement donner plus d'autonomie jusqu'au moment où nous aurions pu accorder le statut de province tant au Yukon qu'aux Territoires du Nord-Ouest. Les délais que l'ancien gouvernement s'était fixés à cet égard expiraient en 1967. Nous songeons à 1967 depuis plusieurs années comme l'occasion toute choisie pour modifier radicalement de nombreuses fonctions et activités dans notre pays.

Puisque nous célébrerons notre centenaire en 1967, il serait important, comme vous pouvez vous en rendre compte, qu'un gouvernement conservateur marque l'occasion en poursuivant les politiques du premier gouvernement conservateur sous la direction de sir John A. Macdonald, qui a rendu possible la Confédération. Je ne révèle aucun secret en ce qui concerne la politique de cette époque car le premier ministre, le très honorable représentant de Prince-Albert, avait, à plusieurs reprises lors de déclarations publiques, parlé de 1967 comme de l'année où les territoires du Nord pourraient franchir une étape importante dans la voie conduisant à l'autonomie provinciale.

Le ministre a affirmé à maintes reprises que le Nord est une région déficitaire, qui a besoin de l'assistance du gouvernement central. Je lui rappelle—et je parle maintenant